



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 21/11/2022  
Reçu en préfecture le 21/11/2022  
Publié le  
ID : 033-200070092-20221116-2022\_11\_282-DE

**SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

**2022-11-282 - 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**  
**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 09/11/2022**

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Sully à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 48**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Pierrick BALLESTER, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents : 20**

Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 9**

Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO pouvoir à Michel MASSIAS, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUE CONTRACTUELLE, HABITAT ET LOGEMENT**  
**SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE**  
**GRAND LIBOURNAIS AVEC LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE**

Sur proposition de Jean-Philippe LE GAL, Vice-président aux politiques contractuelles, à l'habitat et au logement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération portant sur les orientations de la politique contractuelle, votée en séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, le 21 mars 2022 ;

Vu l'engagement du territoire du Grand Libournais exprimé dans son courrier de candidature adressé au Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, territoire représenté par son PETR et composé des Communautés de Communes de Castillon/Pujols, du Grand Saint-Emilionnais, du Pays Foyen et du Fronsadais ainsi que de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) ;

Considérant que la politique contractuelle territoriale proposée par la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2025 invite le PETR du Grand Libournais à engager une démarche de contractualisation qui assurera un développement équilibré et cohérent du territoire.

Le Contrat régional de développement et de transitions (CDT) proposé formalise l'engagement entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le PETR du Grand Libournais et les 5 EPCI du territoire du Libournais dans la perspective de mobiliser les financements régionaux nécessaires au soutien des projets répondant aux priorités régionales.

Considérant que pour co-construire ce schéma de développement territorial, une méthodologie a été mise en place qui garantit la démarche participative de cette politique contractuelle ;

Considérant qu'à l'issue de la concertation, les axes suivants ont été définis :

Axe 1. Réussir l'intégration et le report métropolitain :

- Déployer une offre renouvelée de transports et de mobilité douce
- Poursuivre la régénération des centralités, pôles de vie et de services
- Prendre place dans l'économie métropolitaine (y compris touristique)

Axe 2. Valoriser les talents et les compétences :

- Construire une offre éducative et de formation territorialisée
- Renforcer l'inclusion sociale des plus vulnérables
- Déployer une offre culturelle diversifiée et accessible

Axe 3. Organiser la résilience territoriale en appui sur les milieux et les ressources du vivant :

- Faire de la transition énergétique une réalité territoriale
- Accompagner le développement de l'économie de la valorisation
- Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial

Considérant la note d'enjeux et le plan d'actions annexés au contrat ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le Contrat régional de Développement et de Transitions (CDT) du Grand Libournais 2023-2025 en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer le Contrat régional de Développement et de Transitions (CDT) du Grand Libournais ainsi que ses éventuels avenants et tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce contrat ;

- d'autoriser le Président à solliciter auprès de la Région Nouvelle Aquitaine toutes les aides et les financements potentiels relatifs à l'exécution du présent contrat.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 22 novembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
et par délégation  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 033-200070092-20221116-2022\_11\_282-DE

# CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

**GRAND LIBOURNAIS**



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur ~~Arain ROUSSET, Président du~~  
Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

**Les EPCI composant le territoire du Grand Libournais :**

-  **La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali)**  
représentée par Monsieur Philippe BUISSON, son Président,
-  **La Communauté de Communes du Fronsadais,**  
représentée par Madame Marie-Françoise REGIS, sa Présidente,
-  **La Communauté de Communes du Pays Foyen,**  
représentée par Monsieur Pierre ROBERT, son Président,
-  **La Communauté de Communes de Castillon Pujols,**  
représentée par Monsieur Jacques BREILLAT, son Président
-  **La Communauté de Communes Grand Saint Emilionnais,**  
représentée par Monsieur Bernard LAURET, son Président

Et

-  **Le PETR du Grand Libournais**  
représentée par Monsieur Jacques BREILLAT, son Président

ci-après dénommés **le Territoire**.

- Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;
- Vu la délibération de **La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali)** en date du 16 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Grand Libournais et autorisant son Président à le signer ;
- Vu la délibération de la Communauté de communes **du Fronsadais**, en date du 14 Décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Grand Libournais et autorisant sa Présidente à le signer ;
- Vu la délibération de la Communauté de communes **du Pays Foyen** en date du 6 Décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Grand Libournais et autorisant son Président à le signer ;
- Vu la délibération de la Communauté de communes **de Castillon Pujols** en date du 9 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Grand Libournais et autorisant son Président à le signer ;
- Vu la délibération de la Communauté de communes **du Grand Saint Emilionnais** en date du 8 Décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de

transitions du territoire du Grand Libournais et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du **PETR du Grand Libournais** en date du 13 Décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Haute Gironde et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du **Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine** en date du 15 Décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Haute Gironde et autorisant son président à le signer ;

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

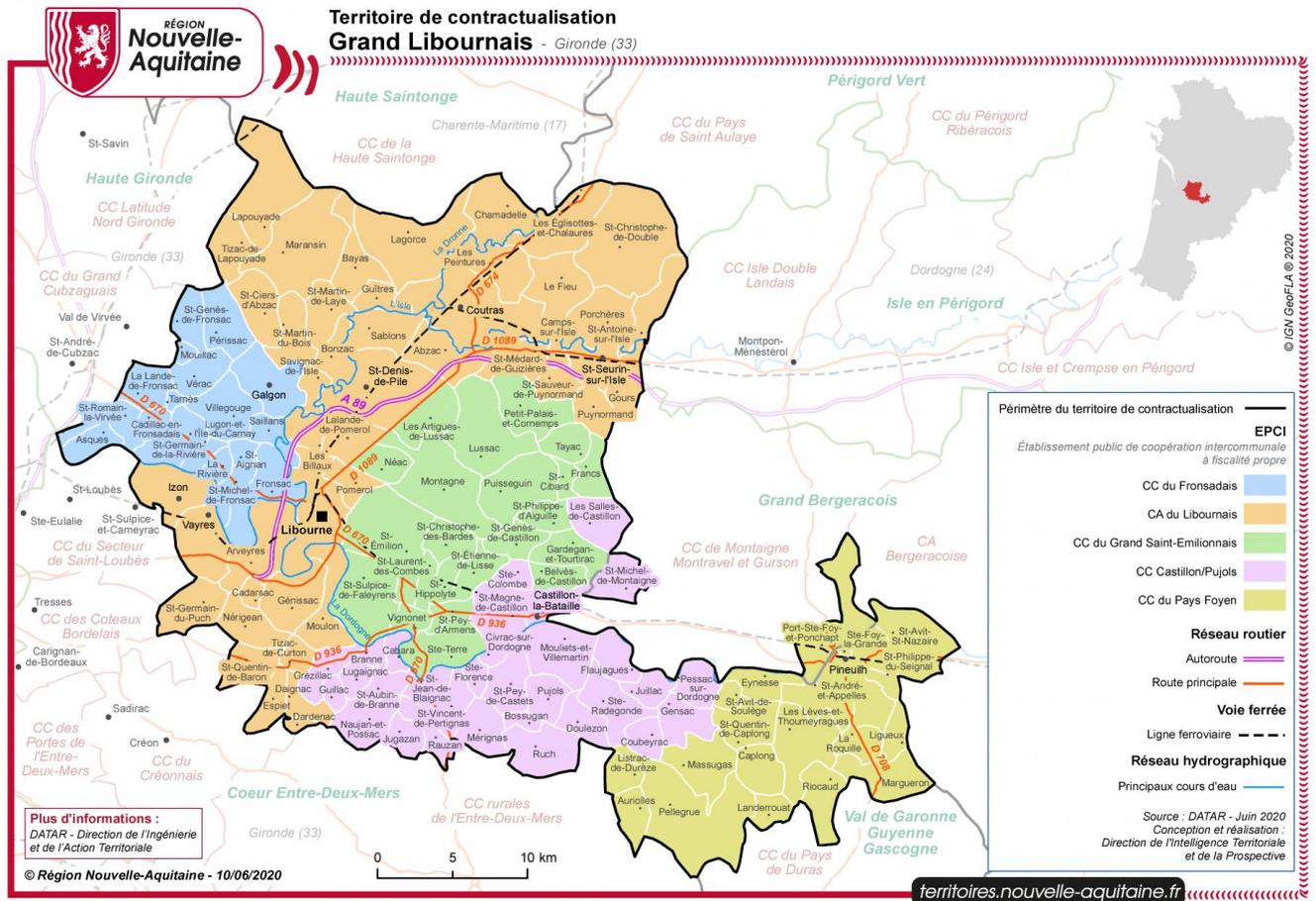
Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

# Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

## 1-1 Présentation du territoire de contractualisation



### Données générales :

S'étirant de la métropole bordelaise jusqu'à l'agglomération bergeracoise, le Grand Libournais est un territoire mixte (urbain, péri-urbain et rural) organisé autour du pôle de Libourne et sous forte influence de la zone métropolisée de Bordeaux.

Cinq EPCI constituent le territoire de contractualisation: la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), la CC Castillon/Pujols, la CC du Fronsadais, la CC du Grand Saint-Émilionnais et la CC du Pays Foyen. Le territoire de contractualisation 2023/2025, d'une superficie de 1 387,31 km<sup>2</sup>, est composé de 136 communes et compte 158 87 hab.(2019).

Seule la Communauté de communes du Pays Foyen est classée en vulnérabilité forte, les Communautés de communes de Castillon/Pujols et La CALI en vulnérabilité intermédiaire.

Le territoire de 136 communes est composé de 125 communes peu denses ou très peu denses, considérées comme « rurales » qui regroupent 60 % des habitants et de 11 Communes denses, considérées comme « urbaines » que sont Arveyres, Les Billaux, Cadillac-en-Fronsadais, Coutras, Izon, La Lande-de-Fronsac, Libourne, Pineuilh, Saint-Denis-de-Pile, Sainte-Foy-la-Grande, Vayres.

## 1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux (annexe 1), le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques :

### Axe 1. Réussir l'intégration et le report métropolitain :

- 1.1 Déployer une offre renouvelée de transports et de mobilité douce
- 1.2 Poursuivre la régénération des centralités, pôles de vie et de services
- 1.3 Prendre place dans l'économie métropolitaine (y compris touristique)

### Axe 2. Valoriser les talents et les compétences :

- 2.1 Construire une offre éducative et de formation territorialisée
- 2.2 Renforcer l'inclusion sociale des plus vulnérables
- 2.3 Déployer une offre culturelle diversifiée et accessible

### Axe 3. Organiser la résilience territoriale en appui sur les milieux et les ressources du vivant

- 3.1 Faire de la transition énergétique une réalité territoriale
- 3.2 Accompagner le développement de l'économie de la valorisation
- 3.3 Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, **un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 40% en faveur des communes rurales** correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

## Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire du Grand Libournais** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du programme **d'actions pluriannuel** ([annexe 2](#)) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales ([annexe 2](#)) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire du PETR du Grand Libournais et qui ont un impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

### **Article 3 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026. L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

### **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

### **Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS**

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

## **Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE**

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci sera élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles, les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

## **Article 7 : COMMUNICATION**

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de son territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

## **Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT**

Des modalités de suivi et d'évaluation seront co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont définies en lien avec la définition de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

## **Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein

droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

## **Article 10 : RESILIATION ET LITIGES**

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 7 exemplaires

A ....., le .....

Le Président  
du Conseil Régional de Nouvelle-  
Aquitaine,

**Alain ROUSSET**

A ....., le .....

Le Président  
de La Communauté d'Agglomération du  
Libournais (La Cali)

**Philippe BUISSON**

A ....., le .....

Le Président  
de la Communauté de  
Communes du Fronsadais,

**Marie-Françoise REGIS**

A ....., le .....

Le Président  
de la Communauté de Communes  
du Pays Foyen,

**Pierre ROBERT**

A ....., le .....

Le Président  
de la Communauté de  
Communes de Castillon Pujols,

**Jacques BREILLAT**

A ....., le .....

Le Président  
de la Communauté de Communes  
du Grand Saint Emilionnais,

**Bernard LAURET**

A ....., le .....

Le Président  
du PETR du Grand Libournais ,

**Jacques BREILLAT**

## Liste des annexes

**Annexe 1** : Note d'enjeux

**Annexe 2** : Plan d'actions pluriannuel du territoire

**Annexe 3** : Liste des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le



ID : 033-200070092-20221116-2022\_11\_282-DE



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU GRAND LIBOURNAIS  
Annexe 2 - PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL



N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORÇAGE / CHANTIER CLE	RURALITE	CÔÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA
										BP 2023	BP 2024	BP 2025			
2		1.1 : Déployer une offre renouvelée de transports et de mobilité douce	Pôle d'échange multimodal de LIBOURNE	CALI	LIBOURNE	MATURE		20 971 170 €		x	x	x	15 à 20% des études et travaux Règlement d'intervention (RI) Gares	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
3			Aménagement d'une zone intermodale sur le site du pôle gare multimodal de Sainte-Foy-la-Grande – Pineuilh dans le cadre de l'ORT multisite	CdC Pays Foyen	ST FOY LA GRANDE	AMORÇAGE							Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous	
			Pôle d'échange multimodal de Castillon La Bataille	Castillon La Bataille	Castillon La Bataille	AMORÇAGE								Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
5			Schéma Directeur des Mobilités du Grand Libournais	PETR	GRAND LIBOURNAIS	AMORÇAGE				x			Etude préalable à l'élaboration du Contrat opérationnel de mobilité. Méthodologie à coordonner avec la Région.	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
6			Halle de Coutras	Coutras	Coutras	MATURE		3 067 922 €	460188,00	x			ARBITRAGE SOLLICITE Projet structurant multiple : Halles, restaurant, espace culturel et d'exposition	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
8			CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine) au couvent des Cordeliers (Etude et travaux)	Libourne	Libourne	AMORÇAGE				x				Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
11			Restauration extérieure de l'église Saint Jean-Baptiste	Libourne	Libourne	MATURE		5 148 472 €	<del>500000,00</del>	x			Travaux de restauration de la flèche et des extérieurs inscrits au CPER: en 2 phases: 1 financée en 2022 à hauteur de 600 000€ et la phase 2 en 2023 à hauteur de 500 000€.	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
12			Restauration intérieure de l'église Saint Jean-Baptiste	Libourne	Libourne	AMORÇAGE								Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Restauration Eglise St Symphorien 2 Castillon La Bataille	Castillon La Bataille	Castillon La Bataille	AMORÇAGE								Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
		Habitat inclusif et participatif de Castillon-la-Bataille	Castillon La Bataille	Castillon La Bataille	MATURE		1 433 354 €	150000,00				AAP Habitat Inclusif 2022	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 033-200070092-20221116-2022\_11\_282-DE

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORCAGE / CHANTIER CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA
										BP 2023	BP 2024	BP 2025			
17	Axe 1 : Réussir l'intégration et le report métropolitain :	1.2 : Poursuivre la régénération des centralités, pôles de vie et de services	Patrimoine : sollicitation du label Ville d'Art et d'histoire : inventaire, signalétique historique, actions en faveur de la jeunesse	Libourne	Libourne	MATURE		319 000 €	60000,00	x	x		Sur inventaire : 60 000€ soit 1 chargé d'étude pendant 3 ans.	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
18			Reconversion de l'ancienne bibliothèque en restaurant et cellules commerciales	Saint-Denis-de- Pile	Saint-Denis-de-Pile	MATURE		571 531 €	85729	x			ARBITRAGE SOLLICITE	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
19			Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Saint- Seurin-sur-l'Isle	Saint-Seurin-sur- l'Isle	Saint-Seurin-sur- l'Isle	MATURE	X	1 002 000 €	200000	x			Labellisation ARS visé lors du comité régional de décembre 2022	Santé - Silver économie	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
			Requalification de l'ancienne école de Pellegrue en restaurant auberge et cellules commerciale	Pellegrue	Pellegrue	Amorçage	X							Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
22			Réhabilitation du presbytère de Néac en espace professionnel	CdC du GSE	Néac	MATURE	X	836 633 €	100000,00	x			ARBITRAGE SOLLICITE Lieux innovants de services aux publics ( volet Santé important et soutenu par l'ARS)	Ruralité	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
24			Construction d'un bâtiment en vue de l'implantation d'une boulangerie/pâtisserie et d'une boucherie/charcuterie	Les Artigues-de- Lussac	Les Artigues-de- Lussac	MATURE	X	600 000 €	160000,00	X			Soutien dernier commerce	Ruralité	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
			Réhabilitation d'une épicerie seule et unique commerce de la commune	St Genes de Fronsac	St Genes de Fronsac	MATURE	X	8 000 €							
25			Construction d'un bâtiment en vue de l'implantation d'un commerce épicerie/multiple rural	Saint-Sulpice-de- Faleyrens	Saint-Sulpice-de- Faleyrens	AMORCAGE	X	NC					Soutien dernier commerce	Ruralité	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
			Maison de santé de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	Port-Sainte-Foy-et- Ponchapt	Port-Sainte-Foy-et- Ponchapt	AMORCAGE	X						Uniquement si labellisation MSP ARS	Santé - Silver économie	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
	Eglise Notre Dame de Cornemps	Petit Palais	Petit Palais	AMORCAGE	X						L'église est inscrite au titre des MH. Les travaux peuvent être soutenus par la Région à hauteur de 20% par tranches annuelles plafonnées à 400 000€ HT suite soutien DRAC	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le



ID : 033-200070092-20221116-2022\_11\_282-DE

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORCAGE / CHANTIER CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA
										BP 2023	BP 2024	BP 2025			
			Convention Revitalisation centre ville centre bourg ST FOY LA GRANDE	CdC Pays Foyen	ST FOY LA GRANDE	Chantier Clé								Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
			Convention Revitalisation centre ville centre bourg Castillon la Bataille	Castillon la Bataille	Castillon la Bataille	Chantier Clé								Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
27			ACP Revitalisation artisanale et commerciale des centres-villes/bourgs	PETR	GRAND LIBOURNAIS	Amorçage	X						Etude stratégique en cours. Actions déjà identifiées en matière de structuration des artisans (CC GSE) et de numérisation (CC Pays Foyen).	Commerce - Artisanat - Développement local	
30		<b>1.3 : Prendre place dans l'économie métropolitaine y compris touristique</b>	Navigabilité de l'Isle : aménagement d'un ponton sur la commune de Guitres	CALJ	Guitres	AMORCAGE	X						Uniquement si construction d'un nouveau ponton non existant (pas sur la réhabilitation qui relève du gestionnaire)	Tourisme	
33			Construction d'une passerelle sur l'Isle (en partenariat avec la CALJ)	CdC Fronsadais		AMORCAGE							Sous réserve que la passerelle soit intégrée au tracé de l'itinéraire V91 et uniquement pour le passage piéton ou vélo (pas de voirie)	Tourisme	
34			Création d'une Vélo Route	CdC Fronsadais		AMORCAGE							Suivant le tracé retenu en continuité de la V91	Tourisme	
37			Aménagement du pôle Culture Terroir et tourisme	CdC Pays Foyen	ST FOY LA GRANDE	AMORCAGE							<b>ARBITRAGE SOLLICITE</b>	Revitalisation centres bourgs	
		<b>2.1 : Construire une offre éducative et de formation territorialisée</b>	Centre de formation Soudure et Chaudronnerie Castillon La Bataille	CdC Castillon Pujols	CdC Castillon Pujols	AMORCAGE								Emploi - Formation	
			Résidence étudiante 7/9 rue du Président Wilson	Domofrance (Libourne)	Libourne	MATURE			240000,00					Habitat et Logement	
		<b>2.2 : Renforcer l'inclusion sociale des plus</b>	Résidence étudiante place des Martyrs de la Résistance	Domofrance (Libourne)	Libourne	MATURE			180000,00					Habitat et Logement	

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le



ID : 033-200070092-20221116-2022\_11\_282-DE

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORCAGE / CHANTIER CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA
										BP 2023	BP 2024	BP 2025			
	<b>Axe 2 : Valoriser les talents et les compétences</b>	<b>Soutien des plus vulnérables</b>	Résidence étudiante 16 quai de l'Isle	Noalis (Libourne)	Libourne	MATURE		2 006 991 €	90000,00					Habitat et Logement	
			Opération résidence du Château : travaux de restauration et rénovation énergétique en vue de création d'hébergements saisonniers	Gironde Habitat	Saint-Quentin-de-Caplong	MATURE	X	1 360 299 €	60000,00	X			12 k€ / logement envisagé avec une aide régionale totale plafonnée à 60k€	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		<b>2.3 Déployer une offre culturelle diversifiée et accessible</b>	Création d'un Pôle CIRQUE à Galgon	CdC Fronsadais	Galgon	Amorçage	X						Uniquement sur les volets lieu de résidence et salle d'exposition cf RI Equipements culturels sous réserve du caractère professionnel des activités.	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
			Ludomédiathèque	CdC castillon Pujols	Castillon La Bataille	AMORCAGE								Culture - Patrimoine	
	<b>Axe 3 : Organiser la résilience territoriale en appui sur les milieux et els ressources du vivant</b>	<b>3.1 Faire de la transition énergétique une réalité territoriale</b>	Equipement du Théâtre le Liburnia d'une boucle magnétique dans la salle de spectacle et du renouvellement progressif du parc matériel lumière pour passer en LED	Libourne	Libourne	AMORCAGE							Culture - Patrimoine	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique	
		<b>3.2 : Accompagner le développement de l'économie de la valorisation</b>	Méthanisation des boues de la station d'épuration de Condat à LIBOURNE	CALI	CALI	MATURE		4 960 416 €		X	X	X	uniquement sur la brique "épuration-injection"	énergétique	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
			Animation de la convention de partenariat SMICVAL – SEMOCTOM-SICTOM Sud Gironde- CDC CONVERGENCE GARONNE – USTOM – Communauté d'agglomération VAL DE GARONNE	USTOM	GRAND LIBOURNAIS	MATURE		95 678.88	60000,00	X	X		Soutien au fonctionnement élaboration du PLPDMA	énergétique	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
			Smicval Market de Libourne	SMICVAL	CALI	AMORCAGE							Inscrit au CPER	énergétique	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
		<b>3.3 : Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial</b>	PAT – Mobilisation du foncier agricole- Formation et installations agricoles - Plan Maraichage	CdC du GSE CALI	GSE CALI	Chantier Clé								Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
			Eco Parc des Possibles - aménagements multifonctionnels nature, ferme pédagogique et environnement rural partagé, maraichage	Pineuilh	Pineuilh	AMORCAGE							Selon usage envisagé aucune intervention sur voirie ni jardin	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
	<b>INGENIERIE</b>		Chef de projet cohésion territoriale, 0,5 ETP	A Définir	GRAND LIBOURNAIS			12 500		X	X	X	Max. 50% pour un 0,5 ETP/an (dépenses plafonnées à 25 000 €)		
24			Chargés de mission thématiques, jusqu'à 2 ETP	PETR	GRAND LIBOURNAIS			50000,00		X	X	X	Max. 50% pour 1 ETP/an (dépenses plafonnées à 50 000 €)		
25			Animation du DLAL dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027, jusqu'à 1 ETP	PETR	GRAND LIBOURNAIS			10000,00		X	X	X	Max. 50% pour 1 ETP/an (dépenses plafonnées à 50 000 €)		